

COMPTES ANNUELS 2025

SAS 3Z

50 rue de l'ancien couvent

69440 CHABANIERE

NAF : 6420Z

SIRET : 78869851200035

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025



① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/03/2025

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 31/03/2025 ③	Net 31/03/2024 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	8 553	AU 4 223	4 330	11 441
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF	100 000	BG	100 000	100 000
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	108 553	BK 4 223	104 330	111 441
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	58 788	BY	58 788	13 530
Autres créances (3)	BZ	117 318	CA	117 318	67 906
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	1 231 043	CE	1 231 043	1 443 046
Disponibilités	CF	16 971	CG	16 971	51 047
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	1 424 120	CK	1 424 120	1 575 528
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	1 532 672	IA 4 223	1 528 450	1 686 969
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/03/2025

Néant ☐

			Net	31/03/2025	Net	31/03/2024
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	322 500	DA	322 500		322 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	32 250		32 250
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI	DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	852 524		316 674
Report à nouveau			DH			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	-50 240		635 850
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
TOTAL I			DL	1 157 034		1 307 274
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
TOTAL II			DO			
Provisions pour risques			DP	50 000		50 000
Provisions pour charges			DQ			
TOTAL III			DR	50 000		50 000
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	298 483		307 156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 638		4 828
Dettes fiscales et sociales			DY	15 487		17 712
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	2 808		
Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL IV			EC	321 416		329 696
Écarts de conversion passif		V	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	1 528 450		1 686 969

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	321 416	329 696
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/03/2025

Néant ☐

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		31/03/2024
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production vendue : - biens	FD		FE		FF		
- services	FG	4 440	FH		FI	4 440	24 247
Chiffre d'affaires net	FJ	4 440	FK		FL	4 440	24 247
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	45 918	6 039
Autres produits (1) (11)					FQ	1 073	5
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	51 431	30 290
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	68 789	102 395
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	2 276	2 310
Salaires et traitements					FY	53 697	50 745
Charges sociales (10)					FZ	16 377	17 481
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)					GA	4 972	7 013
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		13 290
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	146 111	193 235
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-94 680	-162 945
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	54 668	823 846
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	54 668	823 846
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 006	24 982
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	16 006	24 982
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	38 662	798 864
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-56 018	635 920

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/03/2025

Néant ☐

		31/03/2025		31/03/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	7 917	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	7 917	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	2 139	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 139	70
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 778	-70
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		HJ		
Impôts sur les bénéfices X		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	114 016	854 136
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	164 256	218 287
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-50 240	635 850
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	- Produits de locations immobilières	HY		
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP		6 964
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX		
(6 ter)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
Dont :	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	- Transferts de charges	A1	3 468	6 039
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin)	A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A8		
(14)	- Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUITS CES.ELTS D'ACTIF				7 917
VCEAC IMMOB. CORP			2 139	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures	Produits antérieurs

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 528 450 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -50 240 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

L'Associée unique décide, de dissoudre la Société SCI LA NINETTE par anticipation à compter du 27/11/2023

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif indiqué dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3Z

Société par actions simplifiée au capital de 322 500 euros
Siège social : 50 rue de l'ancien couvent – 69440 CHABANIERE
788 698 512 RCS LYON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 SEPTEMBRE 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à -50 240 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-50 240 euros
-----------------------	---------------

Imputée sur le compte « autres réserves »
qui s'élèverait ainsi à 802 284 euros

Puis prélèvement sur le compte « autres réserves » qui s'élèverait ainsi à 502 284 euros	300 000 euros
---	---------------

A titre de dividendes Soit 93,02 euros par action	300 000 euros
--	---------------

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés, personnes physiques résidentes fiscales françaises, que :

1. En matière d'impôt sur le revenu :

1.1. Taxation

a. Principe

Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12,8% prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

b. Option

Chaque associé a la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués, après application d'un abattement de 40 %, au barème progressif de l'impôt sur les revenus.

Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

1.2. Modalités de paiements

a. Principe

Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12,8%, non libératoire.

b. Exception

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

2. En matière de prélèvements sociaux :

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 17,2 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 septembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Eric ZENONI

